

CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le lundi 25 juin 2018 à 20h30 en séance publique sous la présidence de Denis MERVILLE, Maire, Conseiller Départemental.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Madame Karine VERDIER (pouvoir à M. MERVILLE) Messieurs Philippe CHAMPION (pouvoir à M. THIBAUT), Frédéric PETIGNY (pouvoir à M. JOURNO), Philippe BANVILLE et Sébastien LECALIER, absents excusés.

Secrétaire de séance : Isabelle GOURVIL

Le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2018 est approuvé, à l'unanimité.

I. INFORMATIONS COMMUNICATIONS

- Secrétariat de la Mairie : présentation de la nouvelle secrétaire de Mairie. Reprise de l'adjoint administratif à temps partiel depuis le 9 juin 2018 et aide ponctuelle d'un agent du service remplacement du centre de gestion, le temps de retrouver une continuité dans la gestion des affaires courantes.
Par ailleurs, Monsieur le Maire remercie les personnels précédents pour le travail effectué jusqu'à leur départ.
- Point sur les manifestations :
 - Remerciements aux élus qui se sont investis et qui ont assisté à la Fête du Village de ce samedi 23 juin 2018. Le Conseil Municipal regrette la participation décroissante des Sainnevillais.
 - Bon retour de la Fête de l'école qui s'est déroulée le samedi 23 juin 2018 au matin sous le chapiteau.
 - Rappel de l'Escape Game organisé dans l'église, par la Paroisse le 30 juin prochain, de 18h à 22h. L'objectif est de faire connaître l'église de façon ludique.
 - Le vide-grenier organisé par la commune est annulé.
 - Une randonnée pédestre est organisée par la commune le 9 septembre 2018.
- Droits de mutations à recevoir en 2018 : 24 256.18€
- Subvention accordée par le Département pour le remplacement du système de climatisation de la salle des fêtes : 2 624€.
- Information de la réhabilitation de 2 mares au 207 route du Château à l'automne prochain dans le cadre du programme du Syndicat Mixte du Bassin Versant Pointe de Caux Etretat et la Communauté de Communes Caux Estuaire.

II. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Présentation du deuxième Programme Local de l'Habitat engagé par la Communauté de Communes Caux Estuaire. Monsieur le Maire a présidé le groupe de travail communautaire, qui a été suivi par les deux adjoints également. A la fin de cet exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur le projet de ce deuxième PLH. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes CAUX ESTUAIRE en soulignant cependant que la commune souhaite conserver sa

compétence en matière d'urbanisme et notamment son regard sur l'attribution des logements sociaux.

III. DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la commune en justice, le Conseil Municipal confirme la délégation donnée antérieurement à Monsieur Denis MERVILLE, le maire de pouvoir intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ou contre ses intérêts dans l'ensemble des cas pouvant se présenter. La présente délégation s'applique à l'ensemble du contentieux communal et permet à Monsieur le Maire de choisir librement un avocat.

IV. QUESTIONS FINANCIERES

- Prêt du Crédit Agricole pour le financement des travaux d'éclairage public :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme d'investissements de l'exercice 2018. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine le crédit nécessaire correspondant au plan de financement soit 10 194.76€ sur 5 ans au taux de 0.40%.

- FPIC – Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes 2018 :

La répartition du prélèvement et/ou du reversement entre l'EPCI et ses communes membres pour 2018 est présentée. La commune devrait reverser 34 989€ mais Caux Estuaire prend en charge la différence avec 10 497€ suivant le mécanisme de répartition adopté antérieurement. Le Conseil Municipal souhaite que ce mécanisme perdure et demande MM. MERVILLE et LECLERC de le défendre en conseil communautaire.

- Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) :

Suite au vote des taux des taxes locales 2018, la commune a été interpellée par les services de l'Etat concernant le taux de TFNB qui n'a pas été lissé. Ce dernier a donc été ramené de 42.36% à 42.32%. Le Conseil Municipal est informé de cette mesure et l'approuve à l'unanimité.

V. TRAVAUX

- **Ecole :** DETR – dossier complet mais attribution non faite.

Département – demande d'autorisation de commencer les travaux sans accord de subvention obtenue.

Début des travaux pendant les vacances scolaires d'été et fin aux vacances de la Toussaint.

- **Eglise :** des travaux supplémentaires sont attendus suite à la découverte d'infiltrations d'eau. Ouverture des plis pour la consultation de la 2^{ème} tranche – restauration de l'église paroissiale Saint Maclou – façade Sud hors nef et bas côté Sud – prévue le 16 juillet 2018. Marché en ligne sur le site de l'ADM 76.

- **Voirie** : rue de la Forge et chemin du Héroboc
2 938€ accordés par le Département – DETR : montant non connu

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Les feux tricolores sont en panne. Les possibilités de réparation sont en cours d'étude car il s'agit d'une installation ancienne.
- Les fournitures scolaires seront récupérées par la commune le jeudi 23 août 2018 dans les locaux de Caux Estuaire.
- Une demande de subvention du Secours Populaire est examinée. Elle restera sans suite car cette association n'est pas présente dans le canton.
- Une collecte des encombrants et des déchets verts a eu lieu en juin. La collecte d'automne sera à diffuser dans la circulaire de septembre.
- Les remerciements des associations pour l'octroi d'une subvention sont lus.
- La réception des travaux sur la lagune (décanteur) est prévue en même temps l'estimation de la 2^{ème} phase avec l'AMO (SIDESA).
- Colis des aînés : confirmation que sont éligibles les personnes âgées de 68 ans et plus, habitants permanents et inscrits sur la liste électorale communale.
- En période estivale, les permanences de la Mairie seront réduites à une seule par semaine : le jeudi de 16h à 18h. La population sera informée de cette mesure.
- Un nouveau permis d'aménager concernant un lotissement a été déposé en Mairie ce jour. A examiner en commission d'urbanisme.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le mardi 10 juillet 2018 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Conseil Municipal se sépare à 22h55.